



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR
DU **RÈGLEMENT NUMÉRO 613 –
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
905 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE
PAVAGE SUR LES CHEMINS BROWN,
DU BOISÉ ET D'UNE PARTIE DU
CHEMIN BÉDARD.**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril
2025, le RÈGLEMENT NUMÉRO 613 intitulé :**

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 905 000 \$ POUR
LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES CHEMINS BROWN, DU BOISÉ ET D'UNE
PARTIE DU CHEMIN BÉDARD.

Le Règlement numéro 613 est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin
de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée
moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Canton de Cleveland, ce 8 avril 2025.

Martin Lessard

Directeur général/greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland